

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'envoi : 6 février 2024

Date d'affichage : 6 février 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5-2024
Du 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 – MOURARET Sophie à ROUX Philippe, MAZON Elisabeth à PERRIER Bernadette, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul.

OBJET : Demande de subvention FONDS VERT – Ingénierie pour le « Plan de circulation »

Le Maire rappelle l'accompagnement du CEREMA pour l'étude du plan de circulation de la commune. Un dossier de demande de subvention FONDS VERT – Ingénierie, pour le financement de cette étude, a été déposé le 18 avril 2023. Notre dossier n'a pas pu être instruit avant la fin de la gestion 2023. Il nous est proposé de le reconduire en 2024. Pour ce faire, il convient de délibérer pour autoriser le Maire à déposer cette demande de subvention.

Le montant de l'étude menée par le CEREMA s'élève à la somme de 9 960 € H. T. (11 952 € TTC) et pourrait bénéficier d'une subvention de 80 %, soit 7 968 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à demander le concours du FONDS VERT-Ingénierie au taux de 80 % pour l'étude menée par le CEREMA dans le cadre du plan de circulation et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul GIMON**



**Le Maire,
Philippe ROUX**



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 007-210702312-20240212-2024_02_12_5-DE

